

N° 1316

## La remyélinisation est-elle possible?

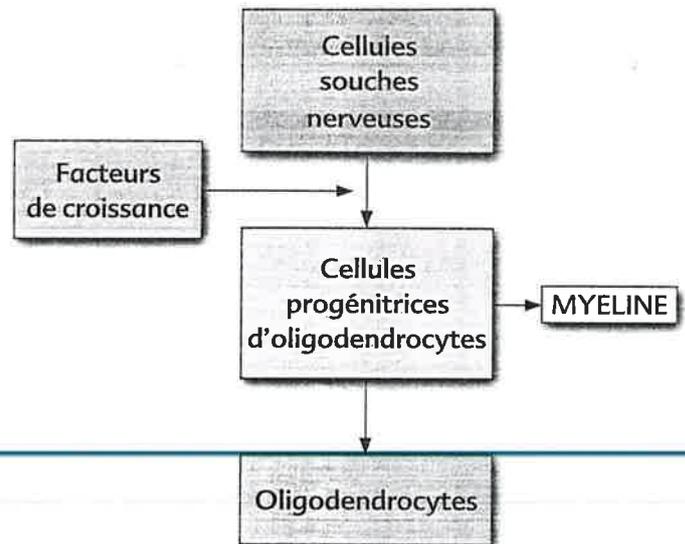
Dans un article publié en 2003 dans une revue de l'Académie Royale de Médecine, le professeur B. Rogister tente de faire le point sur la question complexe de la remyélinisation des lésions cérébrales dans la SEP.

Une remyélinisation des lésions doit être possible, dit le professeur Rogister, puisqu'on peut observer l'existence de ce phénomène chez des malades atteints de SEP. La remyélinisation est en effet un phénomène naturel et spontané chez de nombreux malades, même si cette remyélinisation demeure partielle.

Les cellules vraisemblablement responsables de cette remyélinisation sont appelées cellules progénitrices d'oligodendrocytes. Pour la facilité, on dira OPC, de l'anglais Oligodendrocytes Progenitor Cells. Ces OPC proviennent de cellules souches nerveuses capables de se transformer en OPC quand elles sont stimulées par une variété de facteurs de croissance auxquels elles sont sensibles. La recherche actuelle en matière de remyélinisation consiste principalement à identifier les facteurs de croissance capables de stimuler ces cellules souches, c'est-à-dire capables d'induire leur prolifération et leur transformation en cellules productrices de myéline (c'est-à-dire OPC).

Quand ces facteurs seront connus et identifiés, on pourra concevoir des médicaments nouveaux qui miment leurs effets et stimulent la prolifération d'OPC et la production de myéline.

Il existe une autre voie de recherche en matière de remyélinisation : il s'agit de la greffe de cellules totipotentes. On sait qu'il existe des cellules souches qui sont capables de générer des cellules nerveuses quand on les greffe dans une région du cerveau où s'est produite une destruction tissulaire. D'un point de vue théorique, une greffe de cellules souches pourrait donc être réparatrice pour une lésion cérébrale bien localisée et déterminée.



Le problème quand il s'agit de SEP, c'est qu'il existe dans cette maladie non pas une lésion cérébrale unique, mais un ensemble de lésions disséminées. Il s'ensuit qu'une greffe de cellules souches ne serait valable que pour un nombre limité de patients présentant une lésion majeure à un endroit bien déterminé du cerveau.

En conclusion, la remyélinisation n'est pas une utopie mais un phénomène naturel dont les lois sont en cours d'exploration. La recherche en cette matière progresse pas à pas. Tout l'intérêt de cette recherche est que celle-ci vise non pas à freiner l'évolution d'une maladie, comme le font les thérapeutiques disponibles, mais bien à restaurer un tissu nerveux dans son intégrité là où il a été détruit par le processus lésionnel.

*Dr J.P. Rihoux*

N.d.l.R. : Fin 2001, la Ligue a décidé de soutenir les travaux du Pr. Rogister (Université de Liège) à hauteur de 89.240 euros, dans le cadre d'un legs reçu par la Ligue Nationale. Ces travaux, portant sur la remyélinisation, doivent se poursuivre jusqu'à la fin de cette année ; leurs résultats seront publiés en 2005. Nous ne manquerons pas d'en informer les lecteurs de *La Clef*.